
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 28 avril 2021 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville
par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Assistant-greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
M. Charles-Mathieu Brunelle, Directeur général adjoint - Qualité de vie
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
M. Jocelyn Pausé, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE21 0628

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 avril 2021, en y retirant les points 12.001 à 12.020 et en y ajoutant les points 30.011 et 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE21 0629

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE21 0630

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 12 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE21 0631

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE21 0632

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 18 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE21 0633

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 22 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE21 0634

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 24 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE21 0635

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 26 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE21 0636

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 31 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.009

CE21 0637

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 5 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.010

CE21 0638

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Manufacturier Sheltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement et d'installation de kiosques urbains sur la rue Clark dans le Quartier des spectacles, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 317 687,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 402413;
- 2 - d'autoriser une dépense de 31 768,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 11 497,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation de rendement de Manufacturier Sheltec inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1217231030

CE21 0639

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la société EJP construction inc. à débiter des travaux de préparation de site et d'excavation sur un terrain appartenant à la Ville de Montréal situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand, A.-A.-Desroches et l'avenue Souigny, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et ce, aux conditions stipulées à la demande d'autorisation.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1215840001

CE21 0640

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à NIPPAYSAGE INC., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires pour l'élaboration d'un avant-projet détaillé pour l'aménagement d'un parc de quartier et des rues limitrophes dans le cadre de la mise en œuvre du projet MIL Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 282 855,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18594;
- 2 - d'autoriser une dépense de 56 571,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 28 285,57 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1218191001

CE21 0641

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention d'éclairage architectural entre Sa Majesté La Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal, pour une durée de 10 ans, débutant le 1^{er} janvier 2021, relativement à l'édifice sis au 105, rue McGill, dans le cadre du Plan lumière du Vieux-Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1211183001

CE21 0642

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une aide financière de 60 000 \$ provenant du Secrétariat à la condition féminine du ministère de l'Éducation, dans le cadre du Programme de soutien financier à des initiatives en matière de violences sexuelles en appui à la Stratégie gouvernementale pour prévenir les violences sexuelles 2016-2021, pour soutenir le projet « Harcèlement de rue envers les femmes à Montréal : étude quantitative »;
- 2- d'approuver un projet d'entente entre la ministre responsable de la Condition féminine du Secrétariat à la condition féminine et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette aide financière;
- 3- d'autoriser la directrice par intérim du Service de la diversité et de l'inclusion sociale à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel correspondant de 60 000 \$;

- 5- d'autoriser le Service de la diversité et de l'inclusion sociale à affecter ce montant pour la réalisation du projet « Harcèlement de rue envers les femmes à Montréal : étude quantitative », conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1218329002

CE21 0643

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), d'une aide financière à la Ville, d'un montant maximum de 22 500 \$ visant la réalisation des travaux reconnus admissibles du projet « Installation d'une aire d'équipements d'exercice extérieurs le long du sentier de circulation pour les piétons au mini-parc Robert », dans l'arrondissement de Saint-Léonard;
- 2- d'autoriser la réception de cette aide financière de 22 500 \$ provenant du MAMH pour le projet « Installation d'une aire d'équipements d'exercice extérieurs le long du sentier de circulation pour les piétons au mini-parc Robert »;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et affecter ce montant pour la réalisation du projet « Installation d'une aire d'équipements d'exercice extérieurs le long du sentier de circulation pour les piétons au mini-parc Robert », dans l'arrondissement de Saint-Léonard, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1211643002

CE21 0644

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'annuler l'appel public de soumissions, aux fins de la vente d'un terrain vacant d'une superficie de 13 733,4 mètres carrés, situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand et A.-A.-Desroches ainsi que l'avenue Souigny, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et constitué des lots 6 345 345, 6 345 346, 6 345 347 et 6 345 348 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'abroger la résolution CE15 2073 adoptée le 18 novembre 2015 et renoncer à toute fin que de droit au dépôt.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1191368003

CE21 0645

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à M.E. Tremblay Démolition inc., un terrain d'une superficie de 2 852 pieds carrés, situé au nord de la rue Saint-Jacques, des rues Mansfield à Sainte-Cécile, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'installation d'un périmètre de sécurité sur le terrain autour de la zone à démolir et de reconstruction d'un bâtiment localisé au 980, rue Saint-Antoine Ouest, constitué d'une partie du lot 1 179 327 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, rétroactivement du 26 mars 2021 au 28 mai 2021, pour une somme de 29 365,65 \$, plus les taxes applicables, pour le terme;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1210515003

CE21 0646

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 41 490 \$ à l'Ordre des Urbanistes du Québec pour la deuxième édition des Journées du Bruit Environnemental en 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1219151001

CE21 0647

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural - VOLET 2, totalisant la somme de 290 747,44 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun des projets;

Arrondissement	Nom de l'organisme	Nom du projet	Montant de la contribution octroyée
Ahuntsic-Cartierville	Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville	Vie de ruelle	20 800 \$
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	Prévention CDN-NDG	De la jeunesse aux racines	16 000 \$
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	Prévention CDN-NDG	Présentes et Entendues	20 000 \$
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	Notre-Dame-des-Arts	Nourrir l'âme	15 900 \$

Lachine	Maison des jeunes L'Escalier de Lachine inc.	Gare du canal	25 000 \$
LaSalle	Kolab	LaSalle: Regard vers l'avenir	19 336 \$
Le Plateau-Mont-Royal	Les Petits Frères des Pauvres	Transmission	10 000 \$
Le Plateau-Mont-Royal	A.G.C. Art Public	Les Oiseaux	10 900 \$
Mercier-Hochelaga- Maisonneuve	La Table de quartier Hochelaga- Maisonneuve	Hochelaga à ciel ouvert -volet 2	18 500 \$
Rosemont-La Petite- Patrie	A.G.C. Art Public	Plaza des Murales	25 000 \$
Sud-Ouest	Kolab	Le Sud-Ouest, tissé ensemble	19 744,44 \$
Sud-Ouest	Convention international de la culture urbaine (CICU)	Mural contre le racisme	16 667 \$
Saint-Laurent	Kolab	Ma passion, mon trésor	21 227 \$
Saint-Léonard	Maison des jeunes de Saint-Léonard	Célébrons la jeunesse léonardoise	15 000 \$
Ville-Marie	Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM)	Le jardin secret de Peter McGill	14 300 \$
Ville-Marie	Société écocitoyenne de Montréal	Bonheur de quartier	15 373 \$
Ville-Marie	Milmurs production	M ton quartier	7 000 \$
11 arrondissements	13 organismes	17 projets	290 747,44 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;
- 3- de désigner M. Martin Savard, directeur du Service de la concertation des arrondissements, pour les signer pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1210005001

CE21 0648

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier aux sept organismes ci-après désignés pour un montant total de 220 000 \$ dans le cadre du Fonds marchés et vitrines culturels et créatifs 2021;

Organisme	Montant recommandé 2021
COOP La Guilde du jeu vidéo du Québec	25 000\$
La danse sur les routes du Québec	40 000 \$
Association des galeries d'art contemporain - AGAC	35 000 \$
Festival Montréal Mondial	35 000 \$
M pour Montréal	35 000 \$
Antenne Créative	20 000 \$
Association nationale des éditeurs de livres - Québec édition	30 000 \$

- 2- d'approuver les sept projets de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1216370022

CE21 0649

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la présentation des œuvres de Mme Sandrine de Borman, artiste en arts visuels, d'une valeur de 20 282 \$, dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Joyeuses empreintes botaniques », du 1^{er} mai au 31 octobre 2021, au Pavillon japonais du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 3 200 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cette artiste, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, en vue de cette exposition;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1217229001

CE21 0650

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 4 699 816 \$ à l'organisme à but non lucratif Projets Autochtones du Québec (PAQ) pour l'acquisition et la reconversion d'un immeuble situé au 1019-1025, rue Saint-Hubert, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la réalisation d'une maison de chambres pour personnes Autochtones et Inuites, dans le cadre de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL);
- 2 - d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire pour et au nom de la Ville de Montréal et du contrat de services professionnels du notaire prévoyant les modalités et conditions du déboursement du premier versement de la contribution financière, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière, ainsi que de tout autre document requis pour donner plein effet à ladite convention;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1218309003

CE21 0651

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'addenda 1 modifiant la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif Pas de la Rue (CE21 0591), dans le cadre de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL), afin de renoncer à l'assurance pour l'immeuble exigée à la date d'acquisition du lot 1 295 500, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur la rue Notre Dame Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1218309002

CE21 0652

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection des tours du Bassin olympique aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 493 976,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (20201034PUBCO);
- 2 - d'autoriser une dépense de 674 096,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 449 397,61 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1216706002

CE21 0653

Il est

RÉSOLU :

de mandater l'Office de consultation publique de Montréal afin de tenir une consultation publique visant l'élaboration de principes directeurs de développement et d'aménagement du secteur délimité par les rues Notre-Dame Ouest, Saint-Ferdinand, Saint-Ambroise et la voie ferrée du CN, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1214334001

CE21 0654

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 15 770 euros (environ 23 634 \$ CAD) à Metropolis - Association mondiale des grandes métropoles, incluant la cotisation à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2021;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1216920001

CE21 0655

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une somme de 63 800 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets du Service de l'Espace pour la vie;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus-dépenses de 63 800 \$, couvert par la contribution de la Fondation Espace pour la vie;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1210348004

CE21 0656

Vu la résolution CA21 09 0099 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 12 avril 2021;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, de l'aide financière de 750 000 \$, provenant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du programme « Climat Municipalités 2 - Volet 2 » et le projet « Mobilité de quartier pour la réduction de l'auto-solo ».

Adopté à l'unanimité.

30.005 1214040001

CE21 0657

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire totalisant 100 000 \$ en provenance du Bureau du design au Service du développement économique vers l'arrondissement de Lachine afin de financer la tenue d'un concours d'idées en design urbain visant le réaménagement de la rue Notre-Dame entre la 6^e Avenue et la 19^e Avenue, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1219139001

CE21 0658

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant de la firme GR7 Architecture réalisée par l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat de services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux de réfection des fenêtres des bâtiments au centre communautaire Le Manoir et au centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce (CA17 170287 et CA19 170006), et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 28 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1215302002

CE21 0659

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour pour la somme de 160 000 \$, taxes incluses, en capital, intérêts et frais d'une action intentée par Desjardins Assurances Générales inc. et la Caisse Desjardins de Longue-Pointe contre la Ville de Montréal en réclamation de dommages matériels;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M^e Sarah Simard le chèque suivant:
 - 160 000 \$ à l'ordre de Desjardins Assurances Générales inc.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1218850001

CE21 0660

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente intervenue avec Centre d'Achats du Boulevard (Montréal), société en commandite et Boulevard Acquisition Corp. à titre de propriétaire exproprié, relative à l'indemnité complète et finale de 250 000 \$;
- 2- d'effectuer un versement électronique au compte de De Grandpré Chait en fidéicommiss au montant de 250 000 \$ à titre d'indemnité complète et finale payable à la partie expropriée, suite à l'expropriation de parcelles du lot 2 217 078 du cadastre du Québec, (aujourd'hui connues comme étant les lots 6 291 700 et 6 291 711 du cadastre du Québec) montrées aux plans P-164 et P-196 St-Michel ou à défaut émettre et transmettre à M^e Louise Boutin un chèque de 250 000 \$ à l'ordre de De Grandpré Chait en fidéicommiss;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1217006001

CE21 0661

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
 - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
 - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
 - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
 - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du de la *Loi sur la sécurité civile*;
 - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1212675023

CE21 0662

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la signature d'une entente de confidentialité réciproque entre la ministre des Affaires municipales et l'Habitation (MAMH), l'Association des municipalités de banlieue (AMB) et la Ville de Montréal, dans le cadre du comité de travail sur la révision des modalités de répartition des quotes-parts des municipalités de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le directeur du Bureau des relations gouvernementales et municipales à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1217934002

CE21 0663

Vu la résolution CA21 26 0066 du conseil d'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie en date du 6 avril 2021;

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 66 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), deux ordonnances jointes au présent dossier décisionnel, soit l'ordonnance numéro 2 afin de mettre à jour les conditions d'autorisation de la garde de poules sur le domaine privé et l'ordonnance numéro 1 pour la garde de poules et de moutons dans le cadre de projets communautaires à des fins d'éducation et de sensibilisation à l'environnement sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1217831003

CE21 0664

Vu la résolution CA21 30 04 0123 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles en date du 6 avril 2021;

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 66 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), l'ordonnance numéro 3 jointe au présent dossier décisionnel relative à l'autorisation pour la garde de poules et des conditions associées à cette activité sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action en agriculture urbaine.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1215909006

CE21 0665

Vu la résolution CA21 30 04 0122 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en date du 6 avril 2021;

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 66 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), l'ordonnance numéro 4 jointe au présent dossier décisionnel relative à l'autorisation de la garde de moutons issue d'un projet d'écopâturage sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action en agriculture urbaine.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1215909005

CE21 0666

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier le dépôt du grief 2021-01 au Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301), afin de récupérer des frais découlant des libérations syndicales des employés cols bleus de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1219079001

CE21 0667

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Monsieur Alexandre Mizoguchi à titre de directeur adjoint à la Direction stratégique et de la prévention incendie au Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal dans la fourchette salariale FM 12 (143 211 \$ - 179 016 \$ - 214 820 \$), à compter de la date de la résolution du comité exécutif, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1214464003

Levée de la séance à 9 h 41

70.001

Les résolutions CE21 0628 à CE21 0667 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville